

AVIS DE COURSE

HYERES Intersérie Dériveurs Fast et Multicoques GRAND PRIX HOBIE CAT 16 GRAND PRIX F18

AUTORITE ORGANISATRICE

Cette épreuve est organisée les **8 et 9 octobre 2016** en rade de Hyères, par le COYCH.

1 / REGLES

La régata sera régie par :

- les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2013-2016.
- les règles des classes concernées.
- cet avis de course.
- les instructions de course et leurs annexes
- Sécurité et équipement : Les concurrents doivent, dès leur départ sur l'eau jusqu'à leur retour à terre, porter une brassière de sécurité homologuée marine marchande ou certifiée CE.

2 / PUBLICITE

L'épreuve est une épreuve de la catégorie C de publicité selon l'article 20 du règlement ISAF tel que modifié par le règlement de publicité de la F.F.Voile.

Les bateaux français portant une publicité devront présenter, à l'inscription, leur carte d'autorisation de port de publicité 2016 délivrée par la FFVoile.

3/ ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à tous les dériveurs et multicoques inscrits dans la table des ratings FFVOILE 2016

3.2 : Sont autorisés à courir :

- Tous les titulaires d'une licence FF Voile 2016 (accompagnées d'un certificat médical), et les coureurs de nationalité étrangère en règle avec leurs autorités nationales.
- si nécessaire la fiche de surclassement dûment complétée
- le certificat de jauge ou de conformité

4/ DROITS A PAYER

Droits d'inscription si inscription avant le 1^{er} octobre 2016

- Solitaire : 30 € par bateau
- Double : 40 € par bateau

Les frais d'inscription seront majorés de 10 €uros par bateau pour les inscriptions tardives (après le 01/10/2016)

Le paiement des droits d'inscription peut se faire :

- En ligne sur le site du COYCH
- En adressant un chèque à l'ordre du COYCH
- En CB, Chèque ou espèces lors de la confirmation d'inscription pour les paiements tardifs.

5/ PROGRAMME

- **Samedi 08 Octobre:** 9h00 à 12h00: confirmation d'inscription au COYCH.
14h30: premier signal d'avertissement, courses
Au retour de courses : apéritif de bienvenue devant le COYCH

- **Dimanche 09 Octobre :** A partir de 9h : petit déjeuner au COYCH
10h30: premier signal d'avertissement, courses
Dès que possible: remise des prix

6 / INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront en ligne et affichées dès l'ouverture de la confirmation des inscriptions, les annexes seront disponibles lors de la confirmation des inscriptions.

7/ ZONE DE COURSE/ TYPES DE PARCOURS

Zone de course dans la rade de Hyères, voir annexe I des Instructions de course

Les parcours sont de type aller-retour ou longue distance, voir annexe II des instructions de course

8/ SYSTEME DE PENALITE

Pour les dériveurs fast et catamarans, la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9/ CLASSEMENTS

Le Système de Points à minima de l'annexe A s'appliquera.

Le nombre de courses pour valider l'épreuve est de 2.

A partir de 3 courses, la plus mauvaise course sera retirée pour le classement général.

Il sera établi les classements suivants :

- Intersérie dériveurs fast
- Interséries multicoques
- Hobie cat 16
- F18

D'autres classements séparés pourront être réalisés si plus de 10 bateau d'une même classe sont inscrits.

10 / COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11/ PRIX

Les 3 premiers chaque classement seront récompensés

12/ DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques (voir la règle 4, Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

13/ ASSURANCE

Chaque bateau étranger participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de 1,5 millions d'euros, ou son équivalent, pour l'épreuve.

14/ INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter le secrétariat du COYCH ou visiter le site www.coych.org
contact@coych.org

Tel : 04 94 38 61 67 / 06 25 62 24 80

Adresse : COYCH, 14 avenue du docteur Robin 83400 Hyères